

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Loïc PLANET | |

Étaient absents :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Bernard COUDRIAU |
|-----------------------------|------------------------------|

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2024034-06 (NOTIFIÉ LE 07/06/2024)
RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
(LOT N°6 ELECTRICITE CFO-CFA)**

Selon les termes du marché désigné ci-dessus, Grand Lieu Communauté a confié à l'entreprise HUGUET INGENIERIE l'exécution des travaux s'y rapportant.

Les modifications par rapport au marché de base comprennent :

- La réalisation de 2 nouveaux postes de travail comprenant chacun 4 PC et 3 prises RJ45, compris distribution, alimentation, câblage informatique et nouveaux départs depuis le TGBT et la baie informatique. Les travaux comprennent les déposes / reposes des plafonds pour les besoins du présent lot.
- L'ajout de 9 luminaires LED 600x600 dimables (dito marché) pour la zone ADS.
- La modification de l'éclairage du bureau RH R+1, suppression du détecteur et pose du raccordement d'un interrupteur mural.

Il convient donc, pour en permettre le règlement au titulaire du marché, de prévoir la conclusion d'un avenant (article R2194-7 du C.C.P.).

Les prestations du marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire dont le montant initial est de 19 900 € HT.

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public de + 2 752,08 € HT (soit + 13.83 %).

Le nouveau montant du marché est donc arrêté à **22 652.08 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans la limite de 10 % pour les marchés de fournitures et services et de 15 % pour les marchés de travaux ;

VU le projet d'avenant n° 1 au Lot 6 ;

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20241106-DE212_B051124-DE

S²LOW

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au Lot 6 – **HUGUET INGENIERIE** 22, rue Jean-François Cail ZI Nord – BP235 – 85402 Luçon pour des prestations supplémentaires de **2 752,08 € HT**. Le montant du marché est porté de **19 900,00 € HT** à **22 652,08 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE212-B051124

Publié sur le site internet le : 07/11/2024

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 07/11/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté